Imprimer

1995/05/03 La francophonisation de la main-d'oeuvre : la législation a porté fruit

La francophonisation de la main-d'oeuvre : la législation a porté fruit

Québec, le 3 mai 1995. Pour faire suite au rapport de la *Commission Gendron* portant sur la langue du travail et déposé au début des années 70, les gouvernements sont intervenus par l'adoption de lois dont la *Charte de la langue française* en 1977. Quelque deux décennies plus tard, on peut affirmer que l'objectif de francophonisation, c'est-à-dire d'augmentation dans tous les secteurs d'activité économique du pourcentage « de personnes capables d'utiliser couramment le français », est en voie d'être réalisé. Telle est l'une des principales conclusions que l'on peut tirer de la lecture du fascicule d'indicateurs linguistiques sur la langue du travail, publié aujourd'hui par le Conseil de la langue française.

Ainsi, la part des francophones dans la main-d'oeuvre active a augmenté : ils représentaient 78 % de la population active (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi) en 1971 et 82 % en 1991, pourcentage semblable à leur poids démographique dans l'ensemble de la population. Ce phénomène est dû à l'évolution démographique qui a entraîné une augmentation de la proportion de francophones parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus, soit les personnes en âge de travailler, puis à des facteurs socio-économiques qui ont accru la tendance de ces personnes à s'intégrer au marché du travail.

De fait, le « taux d'activité », ou le pourcentage de personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi, s'est accru chez tous les groupes linguistiques, mais plus rapidement encore chez les francophones : de 1971 à 1991, l'accroissement a été de 14 points alors que, chez les anglophones et les allophones, la croissance a été respectivement de 7 et 2 points. Cette augmentation plus rapide chez les francophones constitue un rattrapage puisqu'en 1971, le pourcentage de francophones actifs sur le marché du travail était inférieur à celui des autres groupes linguistiques.

Cet accroissement du pourcentage de francophones contribue à l'usage du français par l'effet du nombre ou l'« effet de masse ». Toutefois, la répartition dans les divers secteurs d'activité économique est aussi fort importante. La Commission Gendron avait noté la sous-représentation des francophones dans certains secteurs, et le cercle vicieux que cela impliquait : les francophones hésitent à travailler dans des secteurs où la langue du travail est essentiellement l'anglais, et l'anglais demeure la langue du travail parce qu'il y a trop peu de francophones. Depuis 1971, les francophones représentent, par exemple, une part plus importante du secteur privé de la région métropolitaine de Montréal : ils composaient 60 % de cette main-d'oeuvre en 1971 et 67 % en 1991. Le même phénomène s'est produit dans certaines industries, notamment celle des intermédiaires financiers (57 % en 1971 et 71 % en 1991), celle des services aux entreprises (de 56 % à 68 %) et celle des industries de pointe (de 54 % à 65 %).

Par ailleurs, les changements induits par l'accroissement du nombre de francophones ont été amplifiés par un changement de leur position hiérarchique dans la structure socioprofessionnelle. Ainsi, au début des années 70, les francophones occupaient 41 des postes d'administrateurs et 45 % des postes de professionnels du secteur privé de la région métropolitaine de Montréal; 20 ans plus tard, ils représentaient 67 % des administrateurs et professionnels. Le graphique présenté en annexe (document n° 6) montre la progression des francophones parmi les postes de niveaux supérieurs. L'évolution du pourcentage de francophones parmi la population active est reportée sur ce graphique, ce qui permet de constater que leur présence parmi ces postes s'accroît plus rapidement que leur pourcentage dans la population active, illustrant ainsi le rattrapage effectué. On constate également que la proportion

de francophones parmi les postes de niveaux supérieurs s'accroît sur toute la période, tout en étant plus accentuée dans les années 70. Les anglophones, quant à eux, demeurent encore surreprésentés en 1991 et les allophones, bien qu'ayant fait des gains, sont encore sous-représentés.

La participation des francophones à la main-d'oeuvre s'est donc améliorée quantitativement par leur pourcentage dans la population active et, qualitativement, par la nature des postes qu'ils occupent. Parallèlement, en 1960, 47 % de l'emploi provenaient d'entreprises à propriété francophone et, après 30 ans, soit en 1990, celles-ci contrôlaient 65 % de l'emploi. L'évolution de la langue des hauts dirigeants illustre les mêmes phénomènes : la proportion des francophones s'accroît parmi la haute direction des grandes entreprises, passant de 19 % en 1976 à 35 % en 1993. De même, la prédominance linguistique de la composition des conseils d'administration montre également la croissance du contrôle francophone : la majorité des membres de ces conseils étaient francophones dans 13 % des entreprises en 1976, alors que ce pourcentage atteint 43 % en 1993.

La francophonisation se traduit par l'accroissement du pourcentage de francophones dans la main-d'oeuvre active du Québec dans les secteurs névralgiques de l'activité économique et dans les postes de niveaux supérieurs de même que par l'accroissement du contrôle francophone sur les entreprises, bien qu'un déficit persiste particulièrement à la direction des grandes entreprises. « Le cri d'alarme lancé par la Commission Gendron a donc porté fruit, de déclarer le président du Conseil, Pierre-Étienne Laporte, et l'objectif de francophonisation donné, entre autres, à la politique linguistique mise en place est en voie d'être atteint. »

-30-

Source : Bruno Giroux
Tél.: (418) 643-2956

Renseignements additionnels : Pierre Georgeault
Tél.: (418) 644-9141